

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017 A 19 HEURES 30

---

**Présents** : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU  
M.P.GABILLEAU J.FERRAND H.BEAUDOUIN (arrivée à 19h55) C.BIRON N.DA  
SILVA A.S.DE JESUS L.GENTREAU F.GLUMINEAU S.GRAY F.LAMY  
H.MOLINARI L.PACREAU Ph.TESSIER

**Absent excusé** : P.Y.DREILLARD ayant donné procuration à C. BIRON

**Secrétaire** : M. COTTEREAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

## **1) SUBVENTIONS 2017**

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente le tableau des subventions proposées par la commission des finances.

Le Conseil Municipal valide les subventions telles que présentées pour un montant global de 28 797,11€.

## **2) BUDGETS 2017**

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente les chiffres des budgets principal, assainissement et communal de Noailles 2017.

Après avoir entendu la présentation des budgets, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour tous les budgets tels que présentés.

- Budget principal	Fonctionnement	1 463 530.00 €
	Investissement	942 409.84 €
- Assainissement	Fonctionnement :	63 692.00 €
	Investissement :	247 832.39 €
- Communal de Noailles	Fonctionnement	4 200.00 €
	Investissement	3 767,76 €

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **3) TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire présente les nouvelles bases d'imposition reçues des services fiscaux pour l'année 2017 et souligne leur progression. Il précise une possible nouvelle diminution des dotations de l'Etat. Il signale enfin la situation financière plutôt saine de la commune et propose le maintien des taux d'imposition.

Après vote favorable à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le maintien des taux pour l'année 2017.

## **4) SYDEV - REVISION DES STATUTS**

Monsieur le Maire indique que le SYDEV a fait parvenir une demande de révision de

ses statuts. Cette demande est liée à la loi NOTRe, à la fusion des intercommunalités du Moutierrois et du Talmondais ainsi qu'à l'adhésion récente de La Roche Agglomération et de nouvelles compétences prises par le SyDEV.  
Accord du CM.

#### **5) BILAN DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire présente le bilan du service de l'assainissement 2016 envoyé par le délégataire de ce service, la SAUR.  
Ce point n'appelle pas de vote.

#### **6) ADRESSAGE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire rappelle le travail entrepris avec les services de La Poste pour compléter l'adressage (rues et numéros) sur l'ensemble de la commune. Suite au récapitulatif envoyé par La Poste, il est proposé d'adopter les numéros et adresses recensés, en précisant qu'une rectification sera apportée pour La Fillonnière.  
Accord du CM.

#### **7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison au 54 rue Civallon appartenant à Monsieur Dominique LELOT
- Vente de la maison 50 rue de la Nanté appartenant à Monsieur Gaëtan RABILLE et Madame Claire COTTIER
- Vente de la maison 29 rue de la Nanté appartenant à Madame Sophie MARBOEUF
- Vente de la maison 11 rue de l'Hôtel de Ville appartenant à Monsieur Jean Claude CHABOT et Madame Josette RACLET
- Vente de terrains rue des Mimosas appartenant à Monsieur Philippe RAYNARD

La commune renonce à son droit de préemption pour ces cinq déclarations.  
Accord du CM

#### **8) INDEMNITES KILOMETRIQUES**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'autoriser le versement des indemnités kilométriques selon le tarif règlementaire pour les bénévoles de la bibliothèque lorsqu'ils sont en mission hors commune.  
Accord du CM.

#### **9) MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES ADS**

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant la Communauté de communes du Pays des Achards instruisait les Autorisations du Droit des Sols pour la commune. Compte-tenu de la récente création de la nouvelle intercommunalité, il convient de revoir la convention.  
Accord du CM.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 25 avril 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire,  
**M. GAUDUCHEAU**